



Catalogue des prestations TELEDISTRIBUTION de la Régie de Télédistribution de Niederbronn – Reichshoffen

A compter du 1 août 2024

Principes généraux

*Ce catalogue constitue l'offre de la Régie de Niederbronn - Reichshoffen en sa qualité de Gestionnaire de Réseau de Télécommunication - dénommée dans le présent document « **La Régie** »*

Sommaire

I. Preambule	3
II. Structure des fiches descriptives de prestations	6
III. Récapitulatif des prestations par familles	7
Tableau de synthèse des frais	8
IV. Tableau de synthèse des prix et majorations hors heures et jours ouvres	9
V. Fiches de prestations TELEDISTRIBUTION	11
VI. ADDENDUM GRD REGIE	36

PREAMBULE

Ce préambule présente le cadre général d'application et de fonctionnement du catalogue des prestations. Les précisions relatives à la réalisation des prestations sont apportées dans les fiches descriptives du présent catalogue.

Par ailleurs, certaines demandes font l'objet d'une facturation de frais, ces derniers sont définis dans les tableaux des frais.

Le contenu du catalogue est modifié en tant que de besoin, notamment pour s'adapter aux évolutions réglementaires et techniques. Le catalogue en vigueur est celui publié sur le site internet www.laregie.fr

Accès aux prestations

La Régie garantit la fourniture des prestations dans des conditions transparentes et non-discriminatoires, et notamment sans distinction entre les consommateurs n'ayant pas fait l'usage de la faculté prévue au I de l'article 22 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 modifiée et ceux ayant fait usage de cette faculté.

Les prestations peuvent être demandées directement par le client lorsqu'il dispose d'un contrat dans le domaine de la télédistribution avec la Régie.

Par ailleurs, certaines prestations peuvent être engagées à l'initiative de La REGIE dans le cadre de ses missions. Les canaux d'accès aux prestations sont précisés dans chaque fiche descriptive de prestation.

Références réglementaires et contractuelles

Les prestations sont demandées et réalisées en conformité avec l'ensemble des dispositions réglementaires existantes.

Réalisation des prestations

La prestation est considérée comme réalisée, et donc facturée, lorsque l'ensemble des actes élémentaires décrits dans la fiche (et correspondants à la configuration technique du site) ont été effectués. Aucun acte non compris dans ces actes élémentaires ne pourra être demandé au titre de la prestation.

Les prestations sont réalisées les jours ouvrés (lundi au vendredi hors jours fériés) et heures ouvrées. Les heures ouvrées au titre de la mise en œuvre des prestations sont définies sur les plages 7h30 - 12h et 13h30 – 16h30 du lundi au jeudi et 7h30 – 12h00 le vendredi. Le coût horaire d'un agent est précisé au §IV.

A titre exceptionnel, et dans la limite des disponibilités des équipes techniques, des interventions peuvent être programmées en dehors des heures ouvrées : elles donnent lieu à des majorations de prix indiquées ci-après :

Majorations applicables pour les interventions effectuées hors périodes ouvrées :

Jour de semaine	Plages horaires	Majorations horaires
Lundi au vendredi	6h – 7h30 et 16h30 – 20h	50 %
	00h – 6h et 20h – 24h	100 %
Vendredi	12h – 20h	50 %
Samedi	00h – 6h et 20h – 24h	100 %
	6h – 20h	50 %
Dimanche et jours fériés	00h – 6h et 20h – 24h	125 %
	6h – 20h	75 %

Les délais standards de réalisation affichés dans les fiches descriptives des prestations correspondent à des délais moyens de réalisation constatés actuellement exprimés en jours ouvrés à compter de la réception d'une demande recevable par la Régie. La Régie ne peut ainsi notamment pas être tenu pour responsable d'un dépassement de ces délais.

Une option express, accessible en fonction des disponibilités des équipes techniques, est proposée pour certaines prestations. Lorsque cette option est proposée, elle est mentionnée explicitement sur la fiche descriptive de la prestation. Le prix de la prestation est alors majoré du frais d'intervention express.

La Régie ne peut être tenu pour responsable de la non-exécution d'une des prestations du présent catalogue dans le cas de l'opposition du client final, opposition pouvant par exemple être matérialisée par une demande d'annulation de l'intervention initialement prévue et / ou une autre intervention demandée par le client.

Sauf précision particulière, lorsqu'une prestation n'a pas pu être effectuée du fait du client, de la Régie, du ou du tiers autorisé (y compris en cas d'opposition physique), un frais de déplacement vain est appliqué.

En cas d'annulation tardive d'une demande de prestation, c'est à dire moins de 2 jours ouvrés avant la date programmée, un frais de dédit est facturé.

Prestations réalisées en dehors des heures et jours ouvrés

A titre exceptionnel et dérogatoire ou en cas de situation d'urgence, la réalisation de certaines prestations en dehors des heures et jours ouvrés peut être demandée au distributeur (se référer au tableau de synthèse des prix et des majorations hors heures et jours ouvrés). L'accord effectif de la réalisation des prestations en dehors des heures et jours ouvrés est à la seule appréciation de La REGIE et ne peut être exigée par le demandeur.

Dans ce cas, la référence aux délais indiqués dans les fiches descriptives de prestations est caduque. Des majorations reflétant les surcoûts moyens de main d'œuvre sont appliquées. Les prix des prestations incluant ces majorations sont mentionnées dans le tableau de synthèse des prix et des majorations hors heures et jours ouvrés.

En cas de prestation sur devis, le surcoût lié à une éventuelle réalisation hors heures et jours ouvrés est intégré directement dans le devis.

Principes de définition des prix des prestations

Sauf disposition particulière, les prix indiqués s'entendent par point de livraison (PDS - point de service) et par contrat d'accès.

Les prix des prestations sur devis ou réalisées dans un contexte concurrentiel sont construits sur la base :

- de coûts standards de main d'œuvre, en fonction de la qualification des intervenants,
- de prix figurant dans des canevas techniques pour les opérations standards ou de coûts réels.

Les canaux de facturation

Les prestations présentées dans le catalogue sont soit payable d'avance à la signature du contrat, soit prélevé lors de la première mensualité, soit facturés directement auprès du demandeur.

I. STRUCTURE DES FICHES DESCRIPTIVES DE PRESTATIONS

Chaque fiche présente, selon le cas, les données suivantes :

- **Famille d'appartenance**
La famille d'appartenance regroupe des prestations selon divers critères : prestations de même nature, regroupement au sein d'un même processus qualité, ...
- **Titre de la prestation et Points de livraison concernés**
Précise à quel type de point de livraison la prestation s'applique : HTB, HTA, BT > 36 kVA, BT ≤ 36 kVA, Services de Télédistribution
- **Numéro de la fiche et catégorie**
La catégorie précise si la prestation est :
 - catégorie 1 O : réalisée sous le monopole de gestionnaire de réseaux publics et obligatoire
 - catégorie 1 NO : réalisée sous le monopole de gestionnaire de réseaux publics et optionnelle
 - catégorie 2 : réalisée dans un contexte concurrentiel
- **Description**
Cette rubrique définit la prestation.
- **Actes élémentaires compris**
Cette rubrique présente l'ensemble des actes élémentaires effectués à l'occasion de la réalisation de la prestation. Le GRD La Régie procédera aux strictes interventions nécessaires à la réalisation de la prestation en prenant notamment en compte la configuration matérielle existant sur place.
- **Clauses restrictives**
La prestation est réalisée sous réserve des éventuelles conditions restrictives énoncées dans cette rubrique.
- **Délais standards de réalisation**
Cette rubrique énonce le délai moyen constaté actuellement en jours ouvrés (sauf mention contraire), ainsi que, le cas échéant, le délai correspondant à la version express.
Le demandeur peut convenir avec le distributeur d'une date de réalisation de la prestation souhaitée ultérieure au délai standard annoncé.
- **Prix**
Ils sont affichés hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC). La TVA est facturée au taux en vigueur au jour de la facturation. Ils sont indiqués pour une prestation réalisée en jours et heures ouvrés. Pour les prestations pouvant être réalisées hors jours et heures ouvrées, les prix correspondants figurent dans le tableau de synthèse des prix et des majorations hors heures et jours ouvrés.
Cette rubrique énonce par ailleurs les éventuelles règles particulières (cas de non facturation par exemple).
- **Canaux d'accès**
Indique par quel moyen la prestation peut être demandée au distributeur.

II. RECAPITULATIF DES PRESTATIONS PAR FAMILLES

FAMILLE TELEDISTRIBUTION : MISE EN SERVICE / RESILIATION	11
1 ^{ère} mise en service Télédistribution par câble	11
avec raccordement complet	11
1 ^{ère} mise en service internet	12
sur raccordement par câble non existant	12
Mise en service télédistribution ou internet par câble sur installation existante.....	14
Résiliation d'abonnement télévision ou internet	16
par câble	16
Résiliation anticipée d'abonnement télévision ou internet par câble.....	17
Réglage Téléviseur.....	18
Restitution ou échange modem	19
Echange modem pour défectuosité.....	20
Frais de portabilité (téléphonie)	21
Option IP Fixe (Internet)	22
Intervention pour impayé et rétablissement.....	23
Rétablissement suite à intervention pour impayé.....	24
Frais administratifs de rejet de prélèvement.....	25
Diffusion de message sur l'infographie sans photo	26
Diffusion de message sur l'infographie avec photo.....	27
Annonce d'une association.....	28
SUR L'INFOGRAPHIE	29
Petite annonce de particulier	29
Page publicitaire	30
Création d'un spot publicitaire	31
Diffusion d'un spot publicitaire.....	32
Copie d'une émission de TV3V	33
Parrainage d'un magazine de TV3V.....	34
Parrainage d'une chronique de TV3V	35
Mise à disposition de véhicules spéciaux avec chauffeur	36

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES FRAIS

Ces frais sont applicables aux sites en soutirage et en injection :

Désignation du frais	Prestations concernées	Description	Points de livraison concernés	Prix facturé € HT	Prix facturé € TTC
Heure agent Monteur électricien	Intervention technique		Services de Télédistribution	61,66	73,99
Heure agent Technicien	Etudes techniques		Services de Télédistribution	81,85	98,22
Frais de dédit	Toutes interventions quel que soit le service	Frais correspondant à une annulation ou un report de rendez-vous prévu à moins de 2 jours ouvrés, du fait de l'utilisateur (ou d'un tiers autorisé par lui). La prestation qui a fait l'objet de l'annulation de rendez-vous à moins de 2 jours ouvrés n'est pas facturée	Services de Télédistribution	17,03	20,44
Déplacement en vain	Toutes interventions quel que soit le service	Rendez-vous manqué du fait de l'utilisateur(ou d'un tiers autorisé par lui) La prestation qui a fait l'objet d'un déplacement vain n'est pas facturée	Services de Télédistribution	29,89	35,87
Duplicata de document simple	/	Frais applicable pour l'envoi d'un document interne de moins de 12 mois	Services de Télédistribution	14,39	17,27
Forfait « agent assermenté »	/	Forfait appliqué en cas de fraude, comprenant les différentes interventions, notamment d'un agent assermenté, en vue de l'établissement d'un procès-verbal	Services de Télédistribution	442,19	530,63
Intervention Express	Uniquement pour les fiches de prestation mentionnant une possibilité de réalisation en version express	Ce frais est facturé en sus du prix de la prestation concernée. Si un demandeur souscrit une prestation en version « express » et que le délai de réalisation excède le délai indiqué pour la version express, la prestation est facturée au prix de la version standard	Services de Télédistribution	35,83	43,00

III. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRIX ET MAJORATIONS HORS HEURES ET JOURS OUVRES

PRESTATIONS POUR LES SITES EN SOUTIRAGE

Numéro fiche	Titre fiche	Service concernée				Prix en heures ouvrées (€ HT)	Prix en heures ouvrées (€ TTC)	Prix hors heures ouvrées (€ HT)	Prix hors heures ouvrées (€ TTC)
		TD	Internet	Téléphonie	TV3V				
T100	1ère mise en service Télédistribution par câble avec raccordement complet	X				58,33 (Offert)	70 (Offert)	Pas proposé	Pas proposé
T110a	1ère mise en service internet avec raccordement câble (Le client n'a pas la TV)		X			58,33 (Offert)	70 (Offert)	Pas proposé	Pas proposé
T110b	1ère mise en service internet avec raccordement câble (Le client n'a pas la TV)		X			58,33 (Offert)	70 (Offert)	Pas proposé	Pas proposé
T120 a	Mise en service télédistribution sur installation existante	X	X			27,46 (Offert)	32,95 (Offert)	Pas proposé	Pas proposé
T120	Mise en service internet sur installation existante	X	X			27,46 (Offert)	32,95 (Offert)	Pas proposé	Pas proposé
T140a	Résiliation d'abonnement Télédistribution par câble	X	X			Non Facturé	Non Facturé	Pas proposé	Pas proposé
T140b	Résiliation anticipée d'abonnement Télédistribution ou internet par câble	X	X	X		100	100	Pas proposé	Pas proposé
T150	Réglage téléviseur	X				31,50	37,80	Pas proposé	Pas proposé
T160	Restitution ou échange modem		X	X		25	30	Pas proposé	Pas proposé
T170	Echange modem pour défaut		X	X		Voir fiche	Voir fiche	Pas proposé	Pas proposé
T180	Frais de portabilité			X		25	30	Pas proposé	Pas proposé
T190	IP Fixe		X			4,17	5	Pas proposé	Pas proposé
T200a	Intervention pour impayé et rétablissement	X	X			50,39	60,47	Pas proposé	Pas proposé
T200b	Rétablissement suite à intervention pour impayé	X	X			Non Facturé	Non Facturé	Pas proposé	Pas proposé
T200c	Frais administratif de rejet de prélèvement	X	X	X		10	10	Pas proposé	Pas proposé
T2000a	Diffusion de message sur l'infographie sans photo				X	5	6	Pas proposé	Pas proposé
T2000b	Diffusion de message sur l'infographie avec photo				X	8,33	10	Pas proposé	Pas proposé
T2100 Communes câblées	Annonce d'une association				X	Non Facturé	Non Facturé	Pas proposé	Pas proposé
T2100 Communes non câblées	Annonce d'une association				X	Non Facturé	Non Facturé	Pas proposé	Pas proposé
T2200 Option1 et 3	Petite annonce particulier. Diffusion 3 jours.				X	8,33	10	Pas proposé	Pas proposé
T2200 Option2	Petite annonce particulier. Diffusion 7 jours.				X	12,5	15	Pas proposé	Pas proposé

Catalogue des prestations Télédistribution - Régie d'électricité de Niederbronn - Reichshoffen Version – 01/08/2024

T2200 Option3									
------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro fiche	Titre fiche	Service concernée				Prix en heures ouvrées (€ HT)	Prix en heures ouvrées (€ TTC)	Prix hors heures ouvrées (€ HT)	Prix hors heures ouvrées (€ TTC)
		TD	Internet	Téléphonie	TV3V				
T2300 Option 1	Page publicitaire. Pack de diffusion d'une semaine.				X	112	134,40	Pas proposé	Pas proposé
T2300 Option 2	Page publicitaire. Pack de diffusion de 6 semaines.				X	510	612	Pas proposé	Pas proposé
T2300 Option 3	Page publicitaire. Pack de diffusion de 10 semaines.				X	640	768	Pas proposé	Pas proposé
T2400	Création d'un spot publicitaire				X	Sur devis	Sur devis	Pas proposé	Pas proposé
T2500 Option 1	Diffusion spot publicitaire de 20 secondes				X	250	300	Pas proposé	Pas proposé
T2500 Option 2	Diffusion spot publicitaire de 30 secondes				X	375	450	Pas proposé	Pas proposé
T2600	Copie d'un émission de TV3V				X	8,33	10	Pas proposé	Pas proposé
T2700	Parrainage d'un magazine TV3V				X	200	240	Pas proposé	Pas proposé
T2800	Parrainage d'une chronique TV3V				X	100	120	Pas proposé	Pas proposé

IV. FICHES DE PRESTATIONS TELEDISTRIBUTION

FAMILLE TELEDISTRIBUTION : MISE EN SERVICE / RESILIATION	
1^{ère} mise en service Télédistribution par câble avec raccordement complet	<i>Fiche :</i> T100 Catégorie 2
Description :	La prestation consiste en la mise en service d'un nouveau point de livraison.
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'on été effectués exclusivement : <ul style="list-style-type: none"> - le raccordement extérieur du bâtiment - le raccordement intérieur comprenant le boîtier de transition, une longueur maximale de 15 mètre de câble coaxial, la prise TV/FM, et le cordon de liaison entre la prise et le récepteur d'une longueur maximale de 1,5 mètre. - le réglage du téléviseur
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que : <ul style="list-style-type: none"> - le client ou toute autre personne mandatée à cet effet doit être présent lors de la réalisation des travaux. Le matériel de télévision doit être libre d'accès et le raccordement doit pouvoir s'effectuer sans que l'agent ait à déplacer du mobilier - le montant total des travaux de raccordement ait été réglé - le réseau câblé soit à proximité du point de livraison et que le raccordement soit techniquement réalisable - le client demandeur dispose d'un contrat avec la Régie
Délai de réalisation :	Standard : 15 jours ouvrés
Prix :	58,33 € HT (Offert) 70 € TTC (Offert)
Canaux d'accès à la prestation :	Demande auprès de la Régie

FAMILLE Télédistribution : MISE EN SERVICE / RESILIATION	
1^{ère} mise en service internet avec raccordement par câble (le client n'a pas la TV)	<i>Fiche :</i> T110 a Catégorie 2
Description :	La prestation consiste en la mise en service d'un nouveau point de livraison internet
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'on été effectués exclusivement : <ul style="list-style-type: none"> - la pose du répartiteur ou de la prise filtrée sur l'installation télédistribution par câble - le tirage d'un câble coaxial dédié pour le raccordement du modem - le raccordement du modem
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que : <ul style="list-style-type: none"> - le client ou toute autre personne mandatée à cet effet doit être présent lors de la réalisation des travaux. Le matériel de télévision doit être libre d'accès et le raccordement doit pouvoir s'effectuer sans que l'agent ait à déplacer du mobilier - le montant total des travaux de raccordement ait été réglé - le raccordement soit techniquement réalisable - le client demandeur dispose d'un contrat avec la Régie
Délai standard de réalisation :	Standard : 15 jours ouvrés
Prix :	58,33 € HT (Offert) 70 € TTC (Offert)
Canaux d'accès à la prestation :	Demande auprès de la Régie

FAMILLE Télédistribution : MISE EN SERVICE / RESILIATION	
1^{ère} mise en service internet avec raccordement par câble (Le client a la TV, raccordement offert)	<i>Fiche :</i> T110 b Catégorie 2
Description :	La prestation consiste en la mise en service d'un nouveau point de livraison internet
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'on été effectués exclusivement : <ul style="list-style-type: none"> - la pose du répartiteur ou de la prise filtrée sur l'installation télédistribution par câble - le tirage d'un câble coaxial dédié pour le raccordement du modem - le raccordement du modem
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que : <ul style="list-style-type: none"> - le client ou toute autre personne mandatée à cet effet doit être présent lors de la réalisation des travaux. Le matériel de télévision doit être libre d'accès et le raccordement doit pouvoir s'effectuer sans que l'agent ait à déplacer du mobilier - le montant total des travaux de raccordement ait été réglé - le raccordement soit techniquement réalisable - le client demandeur dispose d'un contrat avec la Régie
Délai standard de réalisation :	Standard : 15 jours ouvrés
Prix :	58,33 € HT (Offert) 70 € TTC (Offert)
Canaux d'accès à la prestation :	Demande auprès de la Régie

FAMILLE Télédistribution : MISE EN SERVICE / RESILIATION	
Mise en service télédistribution sur installation existante	<i>Fiche :</i> T120 a Catégorie 2
Description :	La prestation consiste à mettre en service un point de livraison télédistribution ou internet par câble, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau et pour lequel il y a un nouveau contractant
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement : <ul style="list-style-type: none"> - la dépose des filtres si nécessaire - la reconnexion sur les dérivateurs d'abonnés - le réglage du téléviseur si nécessaire - le raccordement du modem si nécessaire
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que : <ul style="list-style-type: none"> - le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention lorsqu'un déplacement est nécessaire - le client demandeur dispose d'un contrat avec la Régie
Délai de réalisation :	Standard : 5 jours ouvrés
Prix :	27,46 € HT (Offert) 32,95 € TTC (Offert)
Canaux d'accès à la prestation :	Demande auprès de la Régie

FAMILLE Télédistribution : MISE EN SERVICE / RESILIATION	
Mise en service internet sur installation existante	<i>Fiche :</i> T120 b Catégorie 2
Description :	La prestation consiste à mettre en service un point de livraison internet par câble, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau et pour lequel il y a un nouveau contractant possédant la TV
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement : <ul style="list-style-type: none"> - la dépose des filtres si nécessaire - la reconnexion sur les dérivateurs d'abonnés - le réglage du téléviseur si nécessaire - le raccordement du modem si nécessaire
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que : <ul style="list-style-type: none"> - le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention lorsqu'un déplacement est nécessaire - le client demandeur dispose d'un contrat avec la Régie
Délai de réalisation :	Standard : 5 jours ouvrés
Prix :	27,46 € HT (Offert) 32,95 € TTC (Offert)
Canaux d'accès à la prestation :	Demande auprès de la Régie

FAMILLE Télédistribution : MISE EN SERVICE / RESILIATION	
Résiliation d'abonnement télévision ou internet par câble	<i>Fiche :</i> T140a Catégorie 2
Description :	La prestation consiste à sortir contractuellement le point de livraison du périmètre du fournisseur.
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement : - la sortie contractuelle du point de livraison du périmètre du fournisseur - la suspension de l'alimentation télédistribution ou internet
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que : - le client est envoyé un courrier de résiliation en recommandé à la Régie
Délai de réalisation :	Standard : - 5 jours ouvrés
Prix :	Non facturé
Canaux d'accès à la prestation :	Demande auprès de la Régie

FAMILLE Télédistribution : MISE EN SERVICE / RESILIATION	
Résiliation anticipée d'abonnement télévision ou internet par câble	<i>Fiche :</i> T140b Catégorie 2
Description :	La prestation consiste à sortir le point de livraison du périmètre de son fournisseur par anticipation
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement : <ul style="list-style-type: none"> - la sortie contractuelle du point de livraison du périmètre du fournisseur - la suspension de l'alimentation télédistribution ou internet
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que : <ul style="list-style-type: none"> - le client est envoyé un courrier de résiliation en recommandé à la Régie - les frais de résiliation anticipé aient été réglés
Délai de réalisation :	Standard : 5 jours ouvrés
Prix :	100 € HT 100 € TTC
Canaux d'accès à la prestation :	Demande auprès de la Régie

FAMILLE Télédistribution : MISE EN SERVICE / RESILIATION	
Réglage Téléviseur	<i>Fiche :</i> T150 Catégorie 2
Description :	La prestation consiste à effectuer le réglage d'un téléviseur
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement : - le réglage du téléviseur
Clauses restrictives :	La prestation est réalisée sous réserve que : - le client ou son représentant soit présent lors de l'intervention - le client demandeur dispose d'un contrat avec la Régie - le client demandeur dispose du mode d'emploi de son appareil
Délai de réalisation :	Standard : 5 jours ouvrés
Prix :	31,50 € HT 37,80 € TTC
Canaux d'accès à la prestation :	Demande auprès de la Régie

FAMILLE Télédistribution : MISE EN SERVICE / RESILIATION	
Restitution ou échange modem	<i>Fiche :</i> T160 Catégorie 2
Description :	L'abonné fait une restitution de modem suite à une résiliation. L'abonné fait un échange modem suite à un changement de formule
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement : - Une demande de résiliation en recommandé pour la restitution - Le constat de la défectuosité du modem effectué par un agent de la Régie
Clauses restrictives :	Les frais seront facturés dans le cas suivant : - Une restitution partielle du modem (pièce manquante y compris carton)
Délai de réalisation :	/
Prix :	25 € HT 30 € TTC
Canaux d'accès à la prestation :	Demande auprès de la Régie

FAMILLE Télédistribution : MISE EN SERVICE / RESILIATION	
Echange modem pour défectuosité	<i>Fiche :</i> T170 Catégorie 2
Description :	L'abonné fait un échange modem suite à sa défectuosité
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement : - Le constat de la défectuosité du modem effectué par un agent de la Régie et son échange
Clauses restrictives :	Les frais seront facturés dans les cas suivant : - Destruction complète ou non possibilité de restituer le matériel
Délai de réalisation :	/
Prix :	La Régie établira une <u>facture du montant du premier dépôt de garantie</u> qui sera définitivement acquis par la Régie. <u>Le client s'acquittera d'un nouveau dépôt de garantie</u>
Canaux d'accès à la prestation :	Demande auprès de la Régie

FAMILLE Télédistribution : MISE EN SERVICE / RESILIATION	
Frais de portabilité (téléphonie)	<i>Fiche :</i> T180 Catégorie 2
Description :	L'abonné demande la portabilité de son numéro de téléphone
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'a été effectué exclusivement : - le client demandeur dispose d'un contrat avec la Régie
Clauses restrictives :	- Le client ne doit pas résilier son abonnement téléphonique, cette demande est faite par la Régie
Délai de réalisation :	15 jours
Prix :	25 € HT 30 € TTC
Canaux d'accès à la prestation :	Demande auprès de la Régie

FAMILLE Télédistribution : MISE EN SERVICE / RESILIATION	
Option IP Fixe (Internet)	<i>Fiche :</i> T190 Catégorie 2
Description :	L'abonné demande une IP fixe
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'a l'IP fixe a été remise au client.
Clauses restrictives :	<ul style="list-style-type: none"> - le client demandeur dispose d'un contrat Internet avec la Régie - le client ne dispose pas encore d'IP fixe
Délai de réalisation :	15 jours
Prix :	4,17 € HT 5 € TTC
Canaux d'accès à la prestation :	Demande auprès de la Régie

FAMILLE Télédistribution : INTERVENTION POUR IMPAYE	
Intervention pour impayé et rétablissement	<i>Fiche :</i> T200a Catégorie 2
Description :	La prestation consiste à la suspension du signal TV d'un point de livraison
Actes élémentaires compris :	<u>Coupure conditionnelle :</u> Le technicien de la Régie intervient pour suspendre le signal TV du point de livraison. Toutefois, l'alimentation est maintenue et la prestation considérée comme réalisée dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Opposition physique du client - Impossibilité technique de réalisation de la coupure
Clauses restrictives :	/
Délai de réalisation :	Standard : 10 jours
Prix :	50,39 € HT / 60,47 € TTC pour l'intervention de l'agent afin de réaliser la coupure 50,39 € HT / 60,87 € TTC pour chaque intervention supplémentaire (opposition physique du client)
Canaux d'accès à la prestation :	Sur initiative de la Régie

FAMILLE Télédistribution : INTERVENTION POUR IMPAYE	
Rétablissement suite à intervention pour impayé	<i>Fiche :</i> T200b Catégorie 2
Description :	La prestation consiste à rétablir le signal.
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement : - le rétablissement du signal TV du point de livraison
Clauses restrictives :	/
Délai de réalisation :	Standard : le délai est de 1 jour ouvré.
Prix :	Cette prestation ne fait l'objet d'aucune facturation en version standard, son prix étant inclus dans le tarif des prestations de la fiche 200a
Canaux d'accès à la prestation :	Sur initiative de la Régie

FAMILLE Télédistribution : INTERVENTION POUR IMPAYE	
Frais administratifs de rejet de prélèvement	<i>Fiche :</i> T200c Catégorie 2
Description :	Frais de rejet Banque de France
Actes élémentaires compris :	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement administratif du rejet - Coupure et rétablissement de la connexion à distance dans le cas de l'internet et de la téléphonie
Clauses restrictives :	/
Délai de réalisation :	Standard : le délai est de 1 jour ouvré.
Prix :	10 € HT 10 € TTC
Canaux d'accès à la prestation :	Sur initiative de la Régie

FAMILLE TV3V : DIFFUSION DE MESSAGES SUR L'INFOGRAPHIE	
Diffusion de message sur l'infographie sans photo	Fiche : T2000a Catégorie 2
Description :	La prestation consiste à la création d'un message de particuliers sans photo pour un jour de diffusion sur les 7 communes câblées de CCPNB. Le temps d'affichage à l'écran est limité à 15s.
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement : - La saisie du message par le prestataire de la Régie - Le règlement de la prestation
Clauses restrictives :	- Le texte du message doit être déposé soit à la Régie, soit envoyés par mail ou par fax à la Régie - La personne effectuant le règlement a l'entière responsabilité du contenu du message et de la photo diffusée. - La Régie se donne le droit de refuser la diffusion du message et de la photo sans à devoir se justifier.
Délai de réalisation :	2 jours ouvrés
Prix :	5 € HT 6 € TTC
Canaux d'accès à la prestation :	Dépôt du message soit à la Régie, soit envoyé par mail ou par fax

FAMILLE TV3V : DIFFUSION DE MESSAGES SUR L'INFOGRAPHIE	
Diffusion de message sur l'infographie avec photo	<i>Fiche :</i> T2000b Catégorie 2
Description :	La prestation consiste à la création d'un message de particuliers avec photo pour un jour de diffusion sur les 7 communes câblées de CCPNB. Le temps d'affichage à l'écran est limité à 15s.
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement : <ul style="list-style-type: none"> - La saisie du message avec la photo par le prestataire de la Régie - Le règlement de la prestation
Clauses restrictives :	<ul style="list-style-type: none"> - Le texte du message et la photo doit être déposés soit à la Régie, soit envoyés par mail ou par fax à la Régie. - La personne effectuant le règlement a l'entière responsabilité du contenu du message et de la photo diffusée. - La Régie se donne le droit de refuser la diffusion du message et de la photo sans à devoir se justifier.
Délai de réalisation :	2 jours ouvrés
Prix :	8,33 € HT 10 € TTC
Canaux d'accès à la prestation :	Dépôt du message soit à la Régie, soit envoyé par mail ou par fax

FAMILLE TV3V : DIFFUSION DE MESSAGES SUR L'INFOGRAPHIE	
Annonce d'une association	<i>Fiche :</i> T2100 Catégorie 2
Description :	Prestation pour création d'une annonce d'une association avec ou sans photo diffusée sur les 7 communes câblées de CCPNB. Le temps d'affichage à l'écran est limité à 20s.
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement : - La saisie du message avec la photo par le prestataire de la Régie - Le règlement de la prestation si nécessaire
Clauses restrictives :	- Le texte du message et la photo doit être déposés soit à la Régie, soit envoyés par mail ou par fax à la Régie - L'association effectuant demandant la diffusion a l'entière responsabilité du contenu du message et de la photo diffusée. - La Régie se donne le droit de refuser la diffusion du message et de la photo sans à devoir se justifier.
Délai de réalisation :	2 jours ouvrés
Prix :	Associations des communes câblées de la CCPNB <u>non facturé</u> Associations des communes non câblées de la CCPNB <u>non facturé</u>
Canaux d'accès à la prestation :	Dépôt du message soit à la Régie, soit envoyé par mail ou par fax

FAMILLE TV3V : DIFFUSION DE PETITES ANNONCES SUR L'INFOGRAPHIE	
Petite annonce de particulier	<i>Fiche :</i> T2200 Catégorie 2
Description :	Prestation de création d'une petite annonce de particulier avec ou sans photo diffusée sur les 7 communes câblées de la CCPNB. Le temps d'affichage à l'écran est limité à 15s. Option 1 : diffusion de 3 jours Option 2 : diffusion de 7 jours Option 3 : diffusion d'une semaine supplémentaire et consécutive
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement : - La saisie de l'annonce avec ou sans photo par le prestataire de la Régie - Le règlement de la prestation
Clauses restrictives :	- Le texte de l'annonce avec ou sans photo doit être déposés soit à la Régie, soit envoyés par mail ou par fax à la Régie. - L'association effectuant demandant la diffusion a l'entière responsabilité du contenu du message et de la photo diffusée. - La Régie se donne le droit de refuser la diffusion de l'annonce avec ou sans photo sans devoir se justifier.
Délai de réalisation :	2 jours ouvrés
Prix :	Option 1 : 8,33 € HT 10 € TTC Option 2 : 12,5 € HT 15 € TTC Option 3 : 8,33 € HT 10 € TTC
Canaux d'accès à la prestation :	Dépôt du message soit à la Régie, soit envoyé par mail ou par fax

FAMILLE TV3V : CREATION ET DIFFUSION DE PUBLICITE INFOGRAPHIQUE	
Page publicitaire	<i>Fiche :</i> T2300 Catégorie 2
Description :	Prestation de création d'une page publicitaire d'un annonceur avec ou sans photos diffusée sur les 7 communes câblées de la CCPNB. Le temps d'affichage à l'écran est limité à 20s. Option 1 : pack diffusion de 1 semaine Option 2 : pack diffusion de 6 semaines Option 3 : pack diffusion de 10 semaines
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement : - La saisie de l'annonce publicitaire avec ou sans photos par le prestataire de la Régie - Le règlement de la prestation
Clauses restrictives :	- Le texte de l'annonce publicitaire avec ou sans photo doit être déposés soit à la Régie, soit envoyés par mail ou par fax à la Régie. - L'annonceur effectuant la demande de diffusion a l'entière responsabilité du contenu du message et de la photo diffusée. - La Régie se donne le droit de refuser la diffusion de l'annonce avec ou sans photo sans devoir se justifier.
Délai de réalisation :	4 jours ouvrés
Prix :	Option 1 : 112 € HT 134,40 € TTC Option 2 : 510 € HT 612 € TTC Option 3 : 640 € HT 768 € TTC
Canaux d'accès à la prestation :	Dépôt de l'annonce soit à la Régie, soit envoyé par mail ou par fax

FAMILLE TV3V : CREATION ET DIFFUSION DE PUBLICITE VIDEOGRAPHIQUE	
Création d'un spot publicitaire	<i>Fiche :</i> T2400 Catégorie 2
Description :	Prestation de création d'un spot publicitaire de 20 ou 30 secondes pour un annonceur et pouvant être diffusé sur TV3V ou création d'un film d'entreprise. Les Journalistes Reporter d'Image réaliseront avec l'annonceur le synopsis du projet ainsi que le tournage et le montage suivant le synopsis. Le produit finalisé sera remis à l'annonceur sur format informatique.
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement : <ul style="list-style-type: none"> - La finalisation du produit conformément au synopsis - Le règlement de la prestation
Clauses restrictives :	<ul style="list-style-type: none"> - L'annonceur validant le produit a l'entière responsabilité du contenu diffusée. - La Régie se réserve la possibilité de ne pas diffuser si le produit n'est pas conforme aux règles déontologiques en vigueur.
Délai de réalisation :	A définir
Prix :	Sur devis
Canaux d'accès à la prestation :	Demande à la Régie

FAMILLE TV3V : CREATION ET DIFFUSION DE PUBLICITE VIDEOGRAPHIQUE							
Diffusion d'un spot publicitaire	<i>Fiche :</i> T2500 Catégorie 2						
Description :	Prestation de diffusion d'une semaine d'un spot publicitaire d'un annonceur sur TV3V. Option 1 : diffusion d'un spot de 20 secondes Option 2 : diffusion d'un spot de 30 secondes						
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement : <ul style="list-style-type: none"> - La signature du contrat de diffusion par l'annonceur - Le règlement de la prestation 						
Clauses restrictives :	<ul style="list-style-type: none"> - L'annonceur effectuant la demande de diffusion a l'entière responsabilité du contenu du spot diffusée. - La Régie se donne le droit de refuser la diffusion de l'annonce avec ou sans photo sans devoir se justifier. 						
Délai de réalisation :	4 jours ouvrés						
Prix :	<table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Option 1 :</td> <td>250 € HT</td> <td>300 € TTC</td> </tr> <tr> <td>Option 2 :</td> <td>375 € HT</td> <td>450 € TTC</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;"> <u>Réduction pour un pack de diffusion de plusieurs semaines</u> <i>Pack de 4 semaines : - 10% sur le prix de la semaine de diffusion</i> <i>Pack de 6 semaines : - 20% sur le prix de la semaine de diffusion</i> <i>Pack de 12 semaines : - 30% sur le prix de la semaine de diffusion</i> <i>Pack de 24 semaines : - 40% sur le prix de la semaine de diffusion</i> </p> <p style="text-align: center;"> <u>Réduction pour entreprises de moins de 20 salariés sur les prix option 1 et 2 non cumulable avec réduction pour pack</u> - 50% sur le prix de la semaine de diffusion </p>	Option 1 :	250 € HT	300 € TTC	Option 2 :	375 € HT	450 € TTC
Option 1 :	250 € HT	300 € TTC					
Option 2 :	375 € HT	450 € TTC					
Canaux d'accès à la prestation :	Dépôt de l'annonce soit à la Régie, soit envoyé par mail ou par fax						

FAMILLE TV3V : AUTRES PRESTATIONS DE LATELEVISION LOCALE	
Copie d'une émission de TV3V	<i>Fiche :</i> T2600 Catégorie 2
Description :	Prestation de copie d'une émission de TV3V sur un DVD ou une clés.
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement : <ul style="list-style-type: none"> - La copie sur le support - La signature du contrat de diffusion par l'annonceur - Le règlement de la prestation
Clauses restrictives :	<ul style="list-style-type: none"> - Le demandeur doit être partie prenante du sujet. - Le sujet ne peut être utilisé à des fins commerciales
Délai de réalisation :	15 jours ouvrés
Prix :	8,33 € HT 10 € TTC
Canaux d'accès à la prestation :	Demande auprès de la Régie

FAMILLE TV3V : AUTRES PRESTATIONS DE LATELEVISION LOCALE	
Parrainage d'un magazine de TV3V	Fiche : T2700 Catégorie 2
Description :	Prestation de parrainage d'une émission de TV3V pour une durée d'une semaine. Le parrainage se fera sous forme de spot de 12s composé d'un logo, d'un slogan écrit ou en voix off et d'un fond sonore sous forme de jingle.
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement : - La création du spot de parrainage - Le règlement de la prestation
Clauses restrictives :	- Le logo, le slogan et le fond sonore doivent être déposés ou envoyés par mail à la Régie. - La signature du contrat de diffusion par l'annonceur - Le règlement de la prestation
Délai de réalisation :	20 jours ouvrés
Prix :	200 € HT 240 € TTC <u>Réduction pour un pack de diffusion de plusieurs semaines</u> Pack de 10 semaines : - 30% sur le prix de la semaine de diffusion <u>Réduction pour entreprises de moins de 20 salariés non cumulable avec réduction pour pack</u> - 50% sur le prix de la semaine de diffusion <u>Offre découverte (1^{ère} diffusion) pour entreprises de moins de 20 salariés non cumulable avec réduction pour pack</u> - 55% sur le prix de la semaine de diffusion
Canaux d'accès à la prestation :	Demande auprès de la Régie

FAMILLE TV3V : AUTRES PRESTATIONS DE LATELEVISION LOCALE	
Parrainage d'une chronique de TV3V	<i>Fiche :</i> T2800 Catégorie 2
Description :	Prestation de parrainage d'une émission de TV3V pour une durée d'une semaine. Le parrainage se fera sous forme de spot de 12s composé d'un logo, d'un slogan écrit ou en voix off et d'un fond sonore sous forme de jingle.
Actes élémentaires compris :	La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectuées exclusivement : - La création du spot de parrainage - Le règlement de la prestation
Clauses restrictives :	- Le logo, le slogan et le fond sonore doivent être déposés ou envoyés par mail à la Régie. - La signature du contrat de diffusion par l'annonceur - Le règlement de la prestation
Délai de réalisation :	20 jours ouvrés
Prix :	100 € HT 120 € TTC <i>Réduction pour un pack de diffusion de plusieurs semaines</i> <i>Pack de 10 semaines et plus : - 30% sur le prix de la semaine de diffusion</i>
Canaux d'accès à la prestation :	Demande auprès de la Régie

V. ADDENDUM GRD REGIE

FAMILLE : AUTRES PRESTATIONS GRD REGIE													
Mise à disposition de véhicules spéciaux avec chauffeur	1000 R Catégorie 1												
Description :	A la demande d'un tiers, des véhicules spéciaux peuvent être mis à disposition par le GRD La Régie, pour intervention sur site (déplacement d'ouvrage, élagage, ...)												
Actes élémentaires compris :	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du véhicule (camion nacelle, camion-grue, ...) y compris le carburant. <u>Option 1 :</u> Petite nacelle + technicien-chauffeur GRD <u>Option 2 :</u> Petite nacelle + 2 techniciens GRD <u>Option 3 :</u> Grande nacelle + technicien-chauffeur GRD <u>Option 4 :</u> Grande nacelle + 2 techniciens GRD 												
Clauses restrictives :	<ul style="list-style-type: none"> - Le véhicule est obligatoirement manœuvré par 2 opérateurs titulaires du CACES 1B - Le chauffeur, est obligatoirement fourni par le GRD. 												
Délai de réalisation :	<u>Option 1 :</u> 10 jours ouvrés												
Prix :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Option 1 :</td> <td style="width: 35%;">102,03 € HT</td> <td style="width: 35%;">122,44 € TTC</td> </tr> <tr> <td>Option 2 :</td> <td>163,70 € HT</td> <td>196,44 € TTC</td> </tr> <tr> <td>Option 3 :</td> <td>117,72 € HT</td> <td>141,26 € TTC</td> </tr> <tr> <td>Option 4 :</td> <td>179,40 € HT</td> <td>215,28 € TTC</td> </tr> </table>	Option 1 :	102,03 € HT	122,44 € TTC	Option 2 :	163,70 € HT	196,44 € TTC	Option 3 :	117,72 € HT	141,26 € TTC	Option 4 :	179,40 € HT	215,28 € TTC
Option 1 :	102,03 € HT	122,44 € TTC											
Option 2 :	163,70 € HT	196,44 € TTC											
Option 3 :	117,72 € HT	141,26 € TTC											
Option 4 :	179,40 € HT	215,28 € TTC											
Canaux d'accès à la prestation :	Client CARD / tiers : demande écrite (courrier, e-mail, fax)												